Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

que et des ateliers de construction de l'artillerie, et serait à même de produire un matériel supérieur à celui des autres Etats. On l'obtiendrait en employant des sortes de bronze rivalisant avec les meilleurs aciers. Jusqu'à ce jour, il n'aurait pas été encore question, en Autriche, d'expériences sur une grande échelle.

La Suisse n'est pas restée en arrière, dans ses recherches et ses expériences, tout au moins. Comme suite à ses *Etudes d'un matériel de campagne et de montagne*, dont la *Revue militaire suisse* a déjà eu l'occasion de parler, le Bureau d'artillerie vient de publier en manuscrit le troisième terme de cette importante trilogie : *Les canons à tir rapide*. Nous avons obtenu du Bureau d'artillerie l'autorisation de reproduire cette étude et l'en remercions ici. Elle intéressera tous nos lecteurs. La description des divers canons de campagne et de montagne, rendue avec une admirable netteté par le colonel Pagan, permet de se faire, même sans figures, une idée parfaitement exacte des divers modèles présentés dans cette étude et d'en saisir les particularités. On verra qu'il s'en trouve d'extrêmement intéressantes.

Les tableaux comparatifs de la fin simplifient aussi la recherche des valeurs de chacun des systèmes décrits dans la brochure et réunissent sur une même page la plupart des renseignements numériques de même catégorie. Ces tableaux seront faciles et précieux à consulter.

Les essais avec le nouveau matériel pourront commencer dès que le crédit supplémentaire de 100 000 fr., que le Département militaire demande au Parlement dans la présente session de juin, aura été accordé.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Société des officiers. — *Section vaudoise.* — Le Comité de la Section vaudoise adresse la circulaire suivante aux officiers vaudois non encore membres effectifs de la Société :

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous vous adressons ci-joint la convocation à la réunion des officiers vaudois les 3 et 4 juillet prochain, à Vevey, en vous invitant à vous y

rendre et en vous priant de nous autoriser à vous considérer dès ce jour comme membre de notre Société.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article premier de notre règlement, tout officier vaudois est membre *de droit* de la Section vaudoise et que par conséquent il n'a aucune finance spéciale d'entrée à verser. En outre, par le fait même de s'inscrire comme membre de la Section vaudoise, il devient sans autre formalité, membre de la Société des officiers de la Confédération.

Nous croyons inutile d'insister sur le rôle et l'importance de notre Société; plus que jamais, croyons-nous, il est nécessaire que le corps d'officiers cherche à se grouper, que ses membres apprennent à cultiver de fréquents rapports entre eux, et travaillent au développement de nos institutions militaires.

Aussi sommes-nous bien persuadés que vous répondrez favorablement à notre appel.

Nous nous permettrons de percevoir, dans le courant de l'été, le montant de la contribution annuelle (4 fr. 50) et vous remettrons à la même occasion un exemplaire des statuts et règlements de la Société.

Recevez, Messieurs et chers camarades, l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Président, GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-col. d'art. — *Le Secrétaire,* Jean MURET, 1er lieut. d'inf.

Aux membres de la Section et aux officiers vaudois le même Comité adresse les deux circulaires suivantes :

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Ensuite de l'invitation de nos camarades de la sous-section veveysanne, notre Comité a décidé de convoquer l'assemblée générale et la réunion annuelle de la Société vaudoise pour les samedi 3 et dimanche 4 juillet prochain, à Vevey.

Nous vous invitons à prendre part à cette réunion et à répondre très nombreux à l'appel suivant du Comité veveysan :

« CHERS CAMARADES,

» Nous aurons l'honneur et le plaisir d'accueillir à Vevey, les 3 et 4 » juillet, la Section vaudoise.

» Nous nous réjouissons de ces journées et n'avons d'autre ambition » que de vous voir remporter un bon souvenir de votre visite à Vevey.

» Nous osons espérer vous voir nombreux au milieu de nous et vous » adressons, chers camarades, nos salutations patriotiques. »

Au nom de la sous-section de Vevey :

Le Président, MAILLARD, major. — *Le Secrétaire,* A. ARRAGON, lieut.

Le programme de la réunion de Vevey a été arrêté comme suit, sous réserve de modifications de détails :

PROGRAMME.

Samedi 3 juillet.

De 10 h. à 5 h. Tir au revolver d'ordonnance au stand de Gilamont (service de voitures depuis la gare).

A 8 h. Soirée familière dans les jardins du Cercle du Léman, concert militaire, illumination, etc.

MM. les officiers qui resteront le samedi soir à Vevey trouveront des chambres, à leur choix, dans l'un des hôtels du Pont, des Trois-Rois et de la Gare, pour le prix de 2 fr. 80, déjeuner du matin compris. — S'adresser directement aux hôtels.

Dimanche 4 juillet.

9 h. 45 m. Assemblée générale au Casino, rue de la Poste, avec l'ordre du jour statutaire. Conférence. (Le nom du conférencier et le sujet traité seront indiqués par circulaire ultérieure.)

A l'issue de l'assemblée générale, vermouth offert par la sous-section de Vevey, et distribution des prix du tir au revolver, au Cercle du Léman.

1 heure Dîner, au grand hôtel des Trois Couronnes.

4 heures Promenade par bateau spécial, sur le Haut-Lac, arrêt au Bouveret, puis à Ouchy vers 7 heures pour la correspondance des trains du soir, et retour à Vevey.

La carte de fête, donnant droit au tir et à la soirée du 3 juillet, au dîner et à la promenade en bateau du 4 juillet, est fixée à 8 fr.

La tenue exigée est la tenue de service avec casquette ; le port de la vareuse sera admis au stand pendant le tir.

MM. les anciens officiers et MM. les officiers du landsturm sont seuls autorisés à se présenter en civil.

Notre comité serait heureux de voir MM. les officiers prendre part en grand nombre au tir dont le plan est attrayant et accessible à tous ; la somme mise à la disposition de la Commission de tir sera répartie sur le plus grand nombre de prix possible.

Nous rappelons à cette occasion aux officiers désireux de faire l'acquisition du revolver d'ordonnance, que l'Arsenal de Morges leur livrera cette arme, au prix réduit de 27 francs, sur présentation du livret de service.

Recevez, Messieurs et chers camarades, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le comité de la Section vaudoise : GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-colonel, président. — V. DUFOUR, major, 1er vice-président. — G. PERNET, major, 2me vice-président. — C. CARRARD-DE JONGH, capitaine, caissier. — Jean MURET, 1er lieutenant, secrétaire.

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous avons les communications suivantes à vous faire :

Concours cantonal. — I. Le jury chargé d'apprécier les travaux de concours cantonaux, dont les sujets formaient l'objet de notre circulaire de novembre 1896, devra, vu la date avancée de l'assemblée générale, commencer ses travaux dès le 25 juin. Nous prions en conséquence les auteurs de travaux de remettre leurs mémoires au président de la Section vaudoise, pour le 24 juin prochain au plus tard (au lieu du 30 juin, délai fixé par notre susdite circulaire).

Concours fédéral. — II. Le Comité central de la Société des officiers nous remet, par sa circulaire du 27 avril, la liste des sujets qu'il met au concours.

Ces sujets sont les suivants :

1° Etude critique sur les programmes de tir dans les écoles de sous-officiers, les écoles de recrues et les cours de répétition d'infanterie, sur les prescriptions concernant l'exécution, en dehors des services, du tir obligatoire (article 104 de l'organisation militaire), sur les programmes y relatifs dans les sociétés de tir, et enfin sur la méthode actuellement en vigueur chez nous pour l'instruction du tir.

2° Que doit-on attendre, au double point de vue technique et tactique, des canons à tir rapide, et quelles sont les exigences qui seront la conséquence de cet armement ?

3° La conduite de la patrouille de cavalerie en Suisse. (L'auteur pourra traiter ce sujet en l'appliquant à un exemple pratique, tiré d'une situation de manœuvre.)

4° L'organisation de l'instruction militaire préparatoire, facultative et obligatoire.

Les travaux devront être remis pour le 31 mai 1898 au plus tard au Comité central de la Société des officiers, à Saint-Gall ; ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ; ils seront en outre accompagnés d'une enveloppe cachetée, portant en suscription la même devise que le travail et contenant le nom, le grade et l'adresse exacte de l'auteur.

Un crédit de 1500 francs a été prévu pour récompenser les meilleurs travaux.

L'assemblée générale de la Société qui aura lieu en été 1898 se prononcera sur la somme exacte à affecter aux prix et la manière de la répartir, cela sur le préavis d'un jury dont la composition sera communiquée ultérieurement.

Le comité de la Section vaudoise serait très heureux de voir

quelques-uns des membres de la Section prendre part à cet important concours, qui offre pour chaque arme un sujet d'étude plein d'intérêt.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Président, GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-col. d'art.

Le Secrétaire, Jean MURET, 1er lieut. d'inf.

ALLEMAGNE

Réorganisation des troupes techniques. — La récente nomination du général Vogel von Falkenstein, officier d'infanterie, au poste d'inspecteur des pionniers et du génie, est considérée, en Allemagne, comme un symptôme de la prochaine disparition de l'esprit particulariste des troupes techniques, et comme un désir d'associer plus étroitement que par le passé l'action des pionniers à celle des troupes combattantes. A ce titre, un article récemment paru dans la *Deutsche Heereszeitung*, mérite de fixer l'attention.

La réorganisation des services techniques, fait remarquer l'auteur de cette étude, doit actuellement être l'objet des préoccupations de tout militaire allemand. Sans doute, les troupes techniques servent avec dévouement et peuvent être fières de leur instruction particulière, ainsi que de leur passé glorieux. Mais elles travaillent isolément, sans lien avec le reste de l'armée ; leurs efforts sont, la plupart du temps, improductifs.

La nécessité d'une troupe technique, opérant en vue du but fixé par le commandement, vient d'être récemment encore démontrée par l'expédition de Madagascar, où les troupes du génie ont préparé la marche, facilité le ravitaillement et assuré le succès final de l'entreprise.

Tout le monde est convaincu de la nécessité d'une réforme ; les avis ne diffèrent que sur les changements à introduire.

« Selon moi, dit l'auteur allemand, le point capital de la réforme consiste dans la création d'un état-major spécial chargé de l'étude et de l'application de toutes les questions techniques relatives à la guerre de campagne, de siège et de place. Autant, d'une part, les nécessités de la division du travail imposent la constitution de troupes spéciales, autant les intérêts généraux de l'armée rendent nécessaires, en temps de paix comme en temps de guerre, l'unité du commandement et, par conséquent, la coopération au but commun de toutes les troupes techniques, placées sous un seul commandement relevant du grand état-major. »

Comme conséquence de ce principe, l'auteur propose de substituer à l'état de choses actuel l'organisation suivante :

1° Un *grand état-major technique*, fonctionnant sous la direction d'un chef unique, secondé par 3 sous-chefs d'état-major. Cet organe de direction comprendrait trois sections :

a) Une section centrale;

b) Une section des opérations;

c) Une section technique, ayant dans ses attributions l'inspection générale des troupes de forteresse, des régiments de chemins de fer, des télégraphistes et de l'aérostation militaire, ainsi que l'inspection générale de l'état-major du génie.

2° Des *états-majors et des troupes techniques*, comprenant les formations suivantes :

a) Les états-majors particuliers, destinés à seconder l'action des commandants de corps d'armée et de places fortes. Les officiers de ces états-majors particuliers doivent, avant tout, posséder une *instruction tactique* développée. A cet effet, ils recevront à l'Académie de guerre la même instruction générale que les futurs officiers d'état-major et suivront, pendant leur dernière année de présence dans cette école, des cours plus spécialement techniques;

b) L'artillerie à pied et les pionniers de forteresse. Il ne s'agit pas, d'après l'auteur allemand, de fusionner ces deux catégories de troupes en une seule arme, mais de les subordonner à un même commandement. Par contre, les nécessités de l'instruction et la réduction du temps de présence sous les drapeaux rendent indispensable la répartition des pionniers en *pionniers de forteresse* et en *pionniers de campagne;*

c) Les troupes de chemins de fer, les télégraphistes et les aérostiers;

d) Le corps des constructions militaires *(Kriegsbaukorps)*, chargé, en temps de paix, de l'exécution et des réparations du casernement; en cas de guerre, de la création et de l'entretien des routes, des ponts, des baraquements, des tourelles cuirassées, des appareils d'éclairage, du transport des gros matériaux et du placement des torpilles sur le littoral. A la mobilisation, ce corps formerait les cadres des « bataillons de travailleurs » recrutés principalement dans le landsturm et mis à la disposition des armées.

3° Les *pionniers de campagne*, dont le rôle doit être limité à l'emploi de la pelle et de la pioche, ainsi qu'à la construction des ponts de circonstance. Tout en relevant d'un inspecteur technique, cette troupe serait, comme l'artillerie de campagne [1], placée en temps de paix, sous le commandement direct des généraux de corps d'armée ou de division de cavalerie. Manœuvrant en toutes circonstances avec les autres armes, les officiers de pionniers de campagne cesseraient bientôt d'être une « caste de mandarins » et prendraient l'habitude de travailler au profit de tous.

« Telles sont, conclut l'auteur, les grandes lignes du projet. Peut-être

[1] Depuis l'année 1889, les brigades d'artillerie de campagne ont été placées, au même titre que l'infanterie et la cavalerie, sous le commandement direct des généraux de corps d'armée; elles continuent cependant à relever, pour leur instruction particulière, d'un inspecteur technique.

un examen plus approfondi engagera-t-il à en modifier quelques détails; mais on ne pourra entreprendre aucune réforme sérieuse sans procéder préalablement à la création d'un grand état-major technique, intimement associé aux opérations du grand état-major proprement dit. »

GRÈCE

Guerre gréco-turque. — Le dernier combat de la campagne a été celui de Domokos où les Grecs ont fait une très honorable résistance contre des troupes de beaucoup supérieures en nombre. Il est même probable qu'avec une armée mieux instruite et mieux disciplinée et un commandement plus énergique, une reprise de l'offensive eût été possible vers la fin de la journée de manière à couper en deux tronçons l'armée turque dont les colonnes agissaient trop séparées l'une de l'autre. Un succès de ce genre eût entraîné de graves conséquences pour Edhem pacha, entre autres en lui compliquant encore le ravitaillement très difficile déjà de ses corps. Ce ravitaillement a exigé en effet l'emploi de 10 000 chevaux de bât, mulets et ânes, circulant par la seule route utilisable, celle du col de Melluna. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer en partie les longs arrêts des Turcs après chaque effort réalisé.

Pour en revenir au combat de Domokos, il s'est terminé par la retraite des Grecs sur Lamia, puis jusqu'aux Thermopyles. A ce moment a été convenue, ensuite de la médiation des puissances, une suspension d'armes qui a été transformée en armistice afin de pouvoir traiter de la paix.

Une des conditions de la suspension d'armes a été le retrait par la Grèce de ses troupes de Crète, condition aujourd'hui complètement exécutée.

Les commentaires ont maintenant commencé sur les causes des échecs successifs de l'armée grecque. La presse militaire était impatiente de tirer profit des leçons de la campagne. La *Saturday Review* de Londres ouvre les feux :

« Maintenant que tout est à peu près terminé entre Grecs et Turcs, à part le tapage, nous pouvons reprendre haleine, peser la situation et aller au fond des enseignements de cette guerre.

» Depuis de nombreuses années, tous les militaires étaient dans l'attente anxieuse de la prochaine guerre européenne. Il y a eu depuis 1870 et même depuis 1877, tant d'inventions et de perfectionnements qui ont bouleversé l'équilibre entre les divers armements, qu'on est à juste titre inquiet des expériences pratiques.

» Mais il est encore trop tôt pour se prononcer à cet égard, et la récente guerre n'aura pas contribué à éclairer certains points. Toutefois, la vieille doctrine qui enseigne qu'avant de commencer une guerre il faut soigneu-

sement examiner les moyens et les procédés, aura trouvé là une nouvelle confirmation.

» On eût pensé que le sort de l'armée française, en 1870, aurait servi d'exemple car cette leçon ne pouvait guère passer inaperçue, mais les Grecs viennent de nous montrer combien on oublie facilement les avertissements.

» Il manquait aux Français d'être organisés, ils furent vaincus par les Allemands. C'est pour les mêmes raisons que les Grecs subissent la même catastrophe.

» Pour qu'une guerre ait une heureuse issue, il faut qu'elle soit préparée avec science et méthode. Aurait-on une excellente tactique, les troupes les plus braves, les cadres de régiments les meilleurs, on ne peut obtenir que des succès partiels quand la stratégie et l'organisation font défaut.

» L'Angleterre peut elle aussi trouver une leçon à cela. Les expériences de nos guerres nous ont prouvé que parmi les qualités dominantes de notre nation il y avait des défauts. Nous n'avons jamais fait une guerre qui puisse se dire une guerre bien organisée et bien préparée. Aussi avons-nous été entraînés à gaspiller des millions. En somme, si nous avons réussi, c'est à force d'énergie, mais en sacrifiant bien des existences et beaucoup d'argent.

» Nous n'avons que peu à apprendre de cette nouvelle guerre turco-grecque, la dernière, espérons-le. Mais ce qui en ressort c'est l'importance de ces vieilles vérités, déjà mises en lumière par la guerre de Crimée, l'insurrection de l'Inde et la guerre franco-allemande de 1870 et que corrobore la guerre turco-grecque : la nécessité d'une préparation et d'une organisation sérieuses. »

Cette dernière constatation est celle qui frappe le plus. M. le colonel Ed. Secretan s'y arrête aussi. Il s'exprime sur les responsabilités de la guerre dans les termes suivants :

« Lorsqu'il y a trois mois, on apprit tout à coup en Europe le départ du colonel Vassos pour la Crète, tous les amis de la Grèce se dirent que le gouvernement s'était décidé à agir et que, subissant la pression de la Ligue nationale, il allait prendre la tête du mouvement et entrer résolument en campagne. Nul doute qu'il ne fût prêt, que la mobilisation ne fût préparée, et qu'avec l'appui de la flotte, l'armée n'allât se porter rapidement en avant.

» Malheureusement, rien n'avait été fait; on partait en guerre sans préparation. Les cadres vieillis des bataillons n'ont été ni complétés ni rajeunis. Les effectifs sont restés, jusqu'à la veille de la mobilisation, à trente hommes par compagnie. On n'a pas profité du temps disponible pour réinstruire les réserves; on n'a pas même complété les approvisionnements d'armes des arsenaux, ni les réserves de munitions. Pour la

garde nationale, on disposait de 50 000 vieux chassepots dont moitié hors d'usage; on n'a rien fait pour rafraîchir et compléter ce matériel. Les attelages de l'armée et les colonnes d'approvisionnements exigent 6500 chevaux de trait et autant de bêtes de somme ; on disposait de 1800 chevaux dans le pays; on ne s'avisa que tardivement de remonter la cavalerie et les trains. Les magasins militaires de la Thessalie ne furent munis de vivres qu'à la dernière heure. Pour le service sanitaire, on ne fit rien.

» Ces tristes constatations ont été faites par la presse grecque elle-même; il faut donc admettre qu'elles sont, dans leur ensemble, exactes.

» Dans ces conditions, la Grèce a pu mobiliser, pour l'ouverture des hostilités, environ 40 000 hommes d'infanterie, 800 cavaliers et 120 pièces de canon, sans aucune réserve d'aucune sorte. Ainsi, on a vu les hommes accourus à Athènes, à l'appel du gouvernement, flâner désœuvrés dans les rues et s'amuser à piller les boutiques des armuriers parce que l'administration de la guerre n'était pas en mesure de les armer et de les vêtir!

» Ce que ces quarante mille ont fait, nous l'avons rappelé à leur louange. Quoi qu'on objecte, nous ne pensons pas qu'ils eussent pu faire beaucoup mieux. Des opérations énergiquement menées supposent un plan de guerre étudié et préconçu, un état-major en contact intime avec les troupes, une armée homogène, familiarisée avec le service en campagne, un général en chef libre de ses mouvements. Rien de tout cela n'existait au camp grec et, pour surcroît de malheur, la politique a lourdement pesé sur la conduite et la disposition des troupes. C'est elle qui a mis à la tête de l'armée le jeune duc de Sparte; c'est elle qui a distrait du théâtre principal des opérations l'armée d Epire, dans l'espérance d'un soulèvement populaire qui n'est pas venu; c'est elle encore qui a confié la tâche importante de troubler la mobilisation de l'ennemi à des bandes de volontaires sans consistance, qui se sont dispersées au premier danger.

* * *

» Dans tout cela, c'est l'incurie gouvernementale qui surtout apparaît. Elle ressort particulièrement coupable lorsqu'on considère les événements politiques de l'automne dernier et la parfaite connaissance où était le ministère des approches de la crise qu'il se résignait à subir. Il est étrange vraiment que, songeant à la guerre avec la Turquie, il n'ait rien fait pour y préparer l'armée. Ou bien pensait-on que le patriotisme, le courage des troupes, l'élan national suppléeraient à tout le reste?

» Certes, le soldat grec — il l'a montré — est aussi courageux, aussi patriote qu'aucun autre, mais ni la vaillance ni le dévouement des individus ne peuvent remplacer sur le champ de bataille l'instruction tactique et la discipline. Il en est ainsi depuis Marius et César. Il en a toujours été et il en sera toujours ainsi. Le gouvernement d'Athènes eût dû s'en souvenir à temps.

» A temps, tout est là.

» L'effroyable crise que la Grèce traverse à cette heure et qui, même résolue dans les meilleures conditions, brise son essor pour un demi-siècle, est une rude leçon. Elle intéresse directement les petits Etats. Elle leur enseigne qu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes, sur leur vigueur, sur leur propre énergie. Personne ne sait l'avenir. Devant cette inconnue, restons armés, bien armés. De solides institutions militaires, consciencieusement maintenues, sont une condition de vie pour un peuple. Une bonne armée est une école de discipline et de vertu et la seule sécurité qu'un peuple puisse se procurer. L'essentiel n'est pas que cette armée soit nombreuse; il faut avant tout qu'elle soit bien exercée et qu'elle connaisse la discipline.

» Chacun de nous dira, au plus près de sa conscience, si nous Suisses, peuple et autorités, avons fait tout ce qui était dans notre devoir pour atteindre à ce but et si notre armée est instruite et disciplinée comme elle devrait l'être. »

BIBLIOGRAPHIE

Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées. — Grundsätze der Schlachtfeld — Befestigung und des Kampfes um Verschanzte Stellungen, — par un officier d'état-major général.

L'officier d'état-major général qui enseigne depuis quelques années la fortification aux écoles centrales supérieures à réuni sous ce titre une partie de ses notes. Se plaçant au point de vue du commandement supérieur et de la direction des troupes et sans entrer dans des détails techniques trop minutieux, l'auteur passe en revue le choix à faire de la position et des conditions qu'elle doit présenter, l'occupation de la position et ses divisions en secteurs, ainsi que la répartition des troupes suivant leur emploi tactique. Il tient compte des différentes classes d'âge et genre de troupes : élite, landwehr et même landsturm, qu'un chef peut être appelé à avoir sous ses ordres et du meilleur groupement à leur donner dans la constitution des détachements de la défense : aux avant-postes, à la ligne de feu, à la réserve ou aux travaux de terre.

L'établissement même des travaux de défense montre que l'auteur s'est éloigné des types normaux, admis jusqu'ici en Suisse[1], pour adopter des profils à fossés plus profonds et moins larges, offrant une meilleure couverture. Sont également prévus, à l'instar de ce que prescrit la fortification de campagne actuelle des autres armées, des abris couverts pour l'infanterie pour la protéger contre le shrapnel et le tir courbe de l'artillerie. Ces innovations constituent un progrès. Nous n'en pourrions dire autant du type de l'emplacement de pièce pour l'artillerie de campagne. Le tracé est de ceux qu'on voit dans les « Instructions » depuis vingt ans,

[1] Par l'Instruction sur les travaux de campagne à l'usage de l'infanterie.